

TRAITÉ
DES
BÉNÉFICES,
DE

FRA PAOLO SARPI.

*Seconde Edition, revue, corrigée, et
augmentée de Notes.*



A AMSTERDAM,
Chez HENRI WETSTEIN.

M. D C. LXXXVII.

A

MONSEIGNEUR

MICHEL

LE

TELLIER,

CHANCELIER de FRANCE.



MONSEIGNEUR,

De tous les Livres ; que l'on
vous a dédiés , il n'y en a peut-
être pas un , qui puisse disputer

* 2 le

E P I T R E.

rection, MONSEIGNEUR, & si
Vous la lui acordez, comme Vous
avez fait à ma traduction de l'His-
toire du Concile, il sera muni d'un
Privilége, qui ne finira jamais.

In publica commoda peccem,
si longo sermone morer tua tempora. [Dixi.]

MONSEIGNEUR,

Votre tres-humble & tres-obeïssant
Serviteur,

AMELOT de la HOUSSAIE.

(1)

TRAITÉ DES BÉNÉFICES.

Dessein de l'Auteur.



Omnie cete ancienne ferveur, qui portoit les Princes & les Particuliers à donner force biens temporels aux Eglises, & les Ministres Eclésiastiques à les emploier à des choses saintes, s'est extrêmement refroidie; & que les Ministres d'aujourd'hui ne s'apliquent plus qu'à retenir ces biens, & à en acquérir de nouveaux: ce n'est pas merveille, s'il a falu reprimer leur avidité par des loix; ni, si les gens pieux, trouvant, qu'il n'y a plus de dispensateurs fidèles, ont un ardent desir de voir ramener l'administration des Biens - d'Eglise, sinon à sa premiere perfection, du moins à quelque mo-
A dera-